

France-Paris: Demolition of rolling stock

OJ S 176/2014 13/09/2014

Contract notice – utilities

Services

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: SNCF – direction du matériel

Postal address: 15 rue Traversière

Town: Paris Cedex 12

Postal code: 75571

Country: France

Contact person: Pôle MA AP (divison achats projets)

For the attention of: Fabien Denoyes

E-mail: fabien.denoyes@sncf.fr

Telephone: +33 153336078

Internet address(es):General address of the contracting entity: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>Address of the buyer profile: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Main activity**

Railway services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity**

Démantèlement de 36 tronçons TGV Sud Est radiés sur site unique, avec élimination des déchets et valorisation des vieilles matières issues du démantèlement des matériels.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Prestation exécutée sur le site du soumissionnaire.

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le Marché se compose de 2 volets distincts :

D'une part :

l'achat par SNCF d'une prestation de dépollution, dégarnissage, désamiantage intégral et découpe en vue de ferrailage de 36 tronçons, dont 30 en part ferme et 6 en part optionnelle, de TGV Sud Est radiés de 8 remorques voyageurs chacun (R1 à R8) sur le site du Titulaire, avec élimination des déchets amiantés et non amiantés.

Le traitement de motrices de TGV Sud Est est exclu du présent Marché.

D'autre part :

la vente par SNCF au même prestataire des vieilles matières valorisables issues de la prestation définie ci-dessus.

II.1.6. CPV code(s)

50229000 Demolition of rolling stock, 90650000 Asbestos removal services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le Marché porte sur le démantèlement de 36 tronçons de TGV Sud Est, dont une part ferme de 30 tronçons et une part optionnelle de 6 tronçons.

Chaque tronçon contient 8 remorques, soit un total de 288 remorques, dont une part ferme de 240 remorques et une part optionnelle de 48 remorques.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le marché comporte 2 options :

- Démantèlement de 6 tronçons de TGV Sud Est. Cette option pourra être levée tronçon par tronçon.

- Retrait de l'intégralité de l'enduit Becker recouvrant les remorques de TGV. Cette option peut concerner l'intégralité des 288 remorques du marché et être levée remorque par remorque.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 50 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le marché prévoit des garanties bancaire à première demande pour sécuriser les paiements qui s'effectuent avant la réalisation totale d'une prestation.

Les précisions sur les garanties demandées par la SNCF seront apportées dans les documents du dossier de consultation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les offres doivent être exprimées en Euros.

Concernant la partie "achat de prestation" du marché, les prix sont forfaitaires, fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

Concernant la partie "vente des vieilles matières", les prix sont indexés sur les évolutions des indices utilisés.

Paielement de la prestation par SNCF au Titulaire, net par virement à échéance fixé à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des fournitures, prestations ou travaux et vérifications de la facture.

Paielement des vieilles matières par le Titulaire à SNCF, à l'échéance fixé à 30 jours de l'émission de la facture.

Financement sur fonds propres SNCF.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le candidat doit être titulaire en propre d'un certificat de qualification, tel qu'exigé par les dispositions spécifiques aux activités de confinement et de retrait d'amiante posées par le Code du Travail, articles R4412-129 et suivants.

Dans le cas d'un groupement, au moins l'un des membres du groupement doit être titulaire en propre d'un certificat de qualification, tel qu'exigé par les dispositions spécifiques aux activités de confinement et de retrait d'amiante posées par le Code du Travail, articles R4412-129 et suivants.

Le Titulaire devra fournir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la découpe et au ferrailage sur son site.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement) :

III.2.1.1 - Les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (ou équivalent).

III.2.1.2 - L'imprimé DC1 intitulé "Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants" dûment complété et signé.

III.2.1.3 - L'imprimé DC2 intitulé "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" dûment complété.

Ces documents sont à se procurer :

- par courrier à : Imprimerie nationale, BP 514, F-59505 Douai Cedex
- par télécopie au +33 327082751.
- par Internet à : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

III.2.1.4 - Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948) ;
- la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949) ;
- la convention sur le travail forcé (C29, 1930) ;
- la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957) ;
- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951) ;
- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958) ;
- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973) ;
- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

Voir : <<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>>

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

III.2.1.5 - Le candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'Opérateur économique principal.

III.2.1.6 - Le candidat fournit le document récapitulatif des pièces administratives demandées selon le modèle pré-défini (cadre de réponse). Le candidat devra se procurer ce document auprès de l'acheteur projet dont les coordonnées figurent ci-dessous.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement) :

III.2.2.1 - Une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires relatif aux fournitures, prestations ou travaux faisant l'objet du marché.

III.2.2.2 - Une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.2.2.3 - Une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement.

III.2.2.4 - Le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe.

III.2.2.5 - Le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

SNCF se réserve le droit de faire réaliser, par un organisme tiers indépendant et spécialisé,

une enquête financière pour vérifier la santé économique, financière et la pérennité des candidats.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement) :

III.2.3.1 - La présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services de l'opérateur économique, au cours des 3 dernières années, dans le domaine du présent avis, correspondant à des volumes équivalents, en indiquant : le montant, la date et le destinataire public ou privé. L'exécution satisfaisante des livraisons et des prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

III.2.3.2 - Une photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédés, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur économique, apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

III.2.3.3 - Le cas échéant, la mention des qualifications SNCF (processus de qualification des fournisseurs de la SNCF décrit sur le site internet <http://www.sncf.com> - Fournisseurs - rubrique Devenir Fournisseur.)

III.2.3.4 - L'indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique.

III.2.3.5 - Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques environnementaux inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de l'environnement (ISO14001 et/ou règlement CE EMAS, et/ ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte de ce que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

III.2.3.6 - Le candidat précise s'il a engagé des démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement.

III.2.3.7 - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique, dont le candidat dispose pour exécuter le marché.

III.2.3.8 - En matière de fournitures et service, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

III.2.3.9 - Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques professionnels inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS18001 et/ou ILO-OSH 2001 ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, pourra être fournie par le candidat. Ce dernier précisera le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage des sites certifiés).

III.2.3.10 - Le certificat de qualification propre aux activités de confinement et de retrait d'amiante du candidat, ou le cas échéant de l'un des membre du groupement, tel que posé

par le Code de Travail, articles R4412-129 et suivants.

III.2.3.11 - L'engagement du candidat à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour maintenir la validité dudit certificat de qualification propre aux activités de confinement et de retrait d'amiante.

III.2.3.12 - Le candidat doit présenter les moyens, méthode et ingénierie ou autre, pour définir notamment les gammes de travail et la formation de son personnel, dont il dispose pour préparer et exécuter le marché.

III.2.3.13 - Le candidat doit fournir un descriptif du site sur lequel il compte réaliser la prestation.

III.2.3.14 - Le candidat démontre comment il compte réceptionner et stationner sur son site simultanément deux tronçons attelés de 8 remorques, chaque tronçon étant d'une longueur de 157 mètres, en sus d'un troisième tronçon de 8 remorques en cours de traitement.

III.2.3.15 - Le candidat précise si le site sur lequel il compte réaliser la prestation :

- dispose d'un embranchement au Réseau Ferré National français permettant un acheminement des tronçons par SNCF via un itinéraire accessible aux TGV,
- et dispose d'une voie ferrée de réception dont le rayon de courbure est à minima de 190 mètres.

A défaut, le candidat expose les moyens qu'il compte mettre en oeuvre, à sa charge, pour assurer, dans un délai inférieur à 24 heures, l'acheminement de 2 tronçons TGV attelés entre le point du Réseau Ferré National français accessible TGV le plus proche de son site et son site d'exécution du Marché.

III.2.3.16 - Le candidat démontre sa capacité à réceptionner les 2 premiers tronçons TGV attelés sur son site au plus tard 15 jours après la notification du Marché.

III.2.3.17 - Le candidat démontre sa capacité à réaliser l'ensemble des prestations du marché sur un site unique.

III.2.3.18 - Le candidat apporte la preuve qu'il dispose des moyens de levage et de dépose d'organes, permettant :

- de séparer des remorques
- de déposer des organes réputés amiantés non accessibles sans démontage
- de récupérer des pièces détachées sans les endommager afin de permettre leur réemploi.

Le candidat doit aviser ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte de ce que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

En phase de candidature, SNCF se réserve le droit de réaliser ou de faire réaliser des audits qualité chez le candidats.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le certificat de qualification propre aux activités de confinement et de retrait d'amiante, tel que posé par le Code du Travail, articles R4412-129 et suivants.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

11303 / MAP-FD

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 19.9.2014 - 15:00

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

25.9.2014 - 12:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Le présent avis de marché fait suite à la publication de l'avis périodique indicatif référencé 181639-2014.

Le candidat doit impérativement remplir le "cadre de réponse" mentionné en III.2.1.6, à joindre à sa candidature. Ce document est à demander impérativement par mail (fabien.denoyes@sncf.fr) au contact mentionné au I.1 avant le 19.9.2014 à 15:00.

Les actes de candidatures doivent être transmis à l'adresse indiquée au point I.1, en précisant impérativement le point de contact et le nom de l'acheteur, exclusivement dans une enveloppe reprenant l'intitulé mentionné à la section II.1.1 du présent avis ainsi que la date limite de réception des candidatures indiquée au point IV.3.4 du présent avis.

Toute candidature ne respectant pas le formalisme pré-cité est rejetée sans être analysée.

Après examen des documents, SNCF évalue la capacité du candidat et sélectionne les candidats aptes à présenter une offre.

Le candidat doit être en mesure de justifier des pouvoirs de son représentant sur requête de la SNCF.

La partie "achat de prestation de démantèlement" du Marché est soumise aux dispositions du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux marchés de prestation de service de SNCF, disponible sur le site <http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>.

La partie "valorisation des vieilles matières" du Marché est soumise aux dispositions du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux vente de matières, disponible sur le site <http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.

L'examen des variantes est subordonné à la remise d'une offre de base conforme aux prescriptions du cahier des charges.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal de grande instance

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

8.9.2014